

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 18 AVRIL 2015 A BAZET

Après le café croissants de rigueur, s'est tenue notre Assemblée Générale en présence de M. le Maire de Bazet, M.JARRIGE Chef du S.D. de l'O.N.C.F.S., M.DUCLOS responsable du Service Faune Sauvage à la D.D.T., Mme PAU Directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, M. SAULNIER Président de l'Union Nationale des Associations des Piégeurs de France, M. PUYO responsable de la Chambre d'Agriculture, M. PAULVAICHE Président des Louvetiers, M. RICAUD de la Fédération des Chasseurs et M. CASTAING Président des Gardes chasse Particuliers.

Madame DUBIE Députée était excusée.

Les autres départements de la Région Midi-Pyrénées avaient fait le déplacement pour l'A.G. de cette année-charnière des listes de nuisibles de 2012 à 2015 et de 2015 à 2018.

Un regret quant à la participation : une cinquantaine d'adhérents prenait part au débat. Sans doute la période était mal choisie, puisque en période de vacances.

RAPPORT MORAL ;

Il s'est articulé autour de quelques questions fondamentales auxquelles les piégeurs ont à répondre tout au long de leur activité. Pourquoi piéger au 21^e siècle, la mise à mort s'impose-t-elle, pourquoi ne pas laisser la nature se régénérer seule ?

A ces questions furent apportées les explications données à la fois par l'expérience, mais aussi par la législation qui, « bien que compliquée est un outil pour persuader ceux qui ne le sont pas encore du bien fondé de notre action qui s'apparente à du service public ».

En découle ce code d'éthique du Piégeur :

- Faire la déclaration de piégeage en mairie
- Demander l'autorisation au propriétaire
- Respecter les lois et décrets
- Rendre compte de ses captures
- Rapporter la présence d'animaux malades
- Procéder à la mise à mort sans souffrance
- Respecter l'Environnement

Communications d'informations diverses sur la Loi Biodiversité et la qualification de l'animal comme « être sensible », remplacement du mot nuisible par : « espèce susceptible de provoquer des dégâts ».

Si le piégeage peut être impacté par ces dernières propositions de lois, la chasse également et peut-être avant le piégeage, avec la proposition de : « pas de chasse le dimanche » et on comprend encore moins bien la demande de la Fédération Nationale de la Chasse d'assimiler le piégeage à un mode de chasse. Aux dires de son Président cela ne peut s'entendre qu'avec un permis de chasser valide et pendant la période de chasse.

La chasse est un loisir, qui aide à maintenir en bon état, à la fois l'environnement et les populations de certaines espèces qui ont des difficultés d'implantation. Le piégeage, quant à lui, aide la population confrontée à certains dégâts et aide à la diversité des espèces, en favorisant en particulier la petite faune. Mais en capturant les renards (785 cette année), les piégeurs contribuent à la protection du gibier et cela 365 jours par an ! Les Fédérations scieraient-elles la branche sur laquelle elles sont assises ?

En ce qui concerne cette proposition, pour notre Association c'est un refus catégorique ; ce qui n'hypothèque en rien nos excellentes relations avec la Fédération des Chasseurs.

Liste des espèces qui seront piégeables à partir de 2015 et jusqu'à 2018.

Il convient de demander à l'Association les communes sur lesquelles la martre restera piégeable ; l'étourneau est piégeable sur tout le département. Le reste ne change pas.

La « gaboulette » : sempiternelle question sans réponse, après la décision de ne plus piéger les ragondins pour faire infléchir les législateurs, l'Association envisage de demander une étude sur la probabilité d'existence de vison d'Europe sur le département.

Le nombre d'adhérents est de 230.

L'accent est mis une nouvelle fois sur la nécessité impérieuse de faire remplir une déclaration de dégâts aux victimes de déprédations, le seul moyen de faire classer une espèce « nuisible ».

RAPPORT D'ACTIVITE

- Réunions statutaires + Natura 2000 + Evaluation des dégâts à Puydarrieux et A.G. autres Départements.
- 2 stages + remise à niveau
- 4 Conseils d'Administration
- Presse : Deux articles dans les journaux locaux et deux sur le Bulletin Agricole »
Quatre sur « Journal du Piégeur »
- Salons : - Loudenvielle et Esquilloux
- Lannemezan
- St Gaudens
- Salon de l'Agriculture de Tarbes
- Ecoles de Bazet, Pujo, Andrest, Gayan.
Sensibilisation à la faune sauvage locale de près de 300 enfants.

RAPPORT FINANCIER

Il fait apparaître un déficit de 1 938,53 €, mais le défraiement « ragondins » (2702 €) accordé par la Région ne nous est pas encore parvenu. A noter toutefois que celle-ci, par mesure d'économies ne nous le versera plus. Pour prendre en compte ce changement dans la trésorerie, il a été décidé à l'unanimité moins une voix que la cotisation pour l'année 2016/2017 passera de 20 à 22€. Celle-ci n'avait pas été augmentée depuis 2009.

Une subvention sera demandée à la Chambre d'Agriculture et au Conseil Départemental.

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ABBO-CASTAING-DUFFAU-DUSSERT-ESPERON-ESPOUEY-GARCIA-LEFEVRE-NOUGUE-PARRA-PIC-PUERTOLAS-SEYRES-VERGEZ

DISCUSSION cordiale mais parfois ferme comme les piégeurs aiment les mener, dès lors qu'il est question de ce qu'ils qualifient eux-mêmes de service à la société et à l'Environnement.

La parole était enfin donnée à nos invités qui pouvaient préciser de nombreux points soulevés;

Mme PAU est en particulier intervenue pour nous préciser le rôle de son service dans l'élaboration du plan pour la capture de blaireaux en vue d'analyse et de contrôle de la tuberculose bovine.

Elle a enfin félicité les différents services (D.D.T., O.N.C.F.S., LOUVETIERS, PIEGEURS) pour leur implication et leur capacité à travailler en commun.

Monsieur CASTAING, Président des Gardes Particuliers, lui a proposé les services de son Association.

CETTE ANNEE LA JOURNEE DE REMISE A NIVEAU SE TIENDRA LE

6 JUIN à BAZET

INSCRIPTION OBLIGATOIRE au 05.62.31.24.49. ou 05.62.96.87.37.

Fin de l'AG à 12H30

Apéritif et repas

Le Président,

Paul GARCIA